



INSER'TOIT

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2025

Exercice :
du 1er janvier au 31 décembre 2025
Durée 12 mois

Arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 mai 2026

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF.....	4
COMPTES DE RÉSULTATS.....	5
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	6

Exercice clos : le 31 décembre 2025

ACTIF	INSER'TOIT 2025			INSER'TOIT 2024	Ecart N /N-1 euros
	Brut	Amort. et Prov.	Net		
FRAIS D'ETABLISSEMENT (Total I)					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences	24 254	24 254			
Immob. incorporelles en cours, avances et acomptes					
Immobilisations Corporelles					
Terrains					
Constructions	1 485 162	894 884	590 278	611 092	-20 815
Immobilisation en Cours					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	228 630	222 971	5 660	10	5 650
Immob.corporelles en cours, avances et acomptes				11 319	-11 319
Biens reçus par legs ou donation					
Immobilisations Financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	198 678		198 678	199 617	-938
Total II	1 936 724	1 142 109	794 616	822 038	-27 422
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	978 168	939 038	39 131	89 062	-49 931
Autres Créances	512 430		512 430	429 986	82 444
Charges Constatées d'Avance	10 469		10 469	40 636	-30 167
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus	800 000		800 000	800 000	
Disponibilités	1 748 898		1 748 898	1 699 689	49 208
Total III	4 049 965	939 038	3 110 928	3 059 373	51 554
Frais d'émission des emprunts (total IV)					
Primes de remboursements des emprunts (total V)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (total VI)					
TOTAL GENERAL	5 986 690	2 081 146	3 905 543	3 881 411	24 132

PASSIF	INSER'TOIT 2025	INSER'TOIT 2024	Ecart N /N-1 euros
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres avec droit de reprise			
Réserves			
Réserve statutaires ou contractuelles			
Réserve pour projet de l'entité	173 853	173 853	
Autres			
Report à nouveau	276 706	143 613	133 093
Excédent ou déficit de l'exercice	170 235	133 093	37 143
Situation nette (sous total)	620 795	450 559	170 235
Fonds propres consommables			
Subvention d'investissement	162 333	175 247	-12 915
Provisions réglementées			
Total I	783 128	625 807	157 321
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
Total II			
PROVISIONS			
Provisions pour risques	34 000	34 000	
Provisions pour charges	1 307 320	1 199 365	107 955
Total III	1 341 320	1 233 365	107 955
DETTES			
Emprunts Dettes auprès Etab. de crédit	377 511	394 750	-17 240
Emprunts et Dettes Financières Diverses	113 617	107 688	5 929
Instruments financiers à terme			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	126 195	141 536	-15 341
Dettes des legs ou donations			
Dettes Fiscales et Sociales	246 882	281 516	-34 634
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres Dettes	916 891	1 096 748	-179 857
Produits constatés d'avance			
Total IV	1 781 096	2 022 239	-241 143
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif			
TOTAL GENERAL	3 905 543	3 881 411	24 132

COMPTE DE RESULTAT	INSERTOIT 2025	INSERTOIT 2024	Ecart N /N-1 euros
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	360	440	-80
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
Ventes de prestations de services	3 188 200	3 335 788	-147 588
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	3 742 152	3 510 198	231 954
Versements des fondateurs			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	100	3 110	-3 010
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	391 949	622 460	-230 511
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres Produits	77 101	12 077	65 024
Total I	7 399 861	7 484 073	-84 212
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières & autres approvisionnements	2 991	7 731	-4 740
Variation de stock			
Etudes et prestations de services	4 336 359	4 252 705	83 654
Autres achats & charges externes	332 673	327 566	5 107
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	115 357	125 695	-10 338
Salaires	1 029 765	1 070 513	-40 748
Cotisations sociales	505 371	517 420	-12 049
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	26 484	37 134	-10 650
Dotations aux provisions	656 228	645 337	10 890
Valeurs comptables des immobilisations cédées			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges de gestion courante	244 055	423 307	-179 252
Total II	7 249 282	7 407 408	-158 126
RESULTAT D'EXPLOITATION	150 579	76 666	73 914
PRODUITS FINANCIERS			
Autres Intérêts et produits assimilés	31 665	34 881	-3 215
Reprises sur dépréciations et provisions			
Total III	31 665	34 881	-3 215
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées	12 009	15 188	-3 179
Total IV	12 009	15 188	-3 179
RESULTAT FINANCIER	19 656	19 692	(36)
RESULTAT COURANT avant Impôts	170 235	96 358	73 878
PRODUITS EXCEPTIONNELS (total V)		37 794	-37 794
CHARGES EXCEPTIONNELLES (total VI)		1 059	-1 059
RESULTAT EXCEPTIONNEL		36 735	(36 735)
Participation des salariés aux résultats (total VII)			
Impôts sur les bénéfices (total VIII)			
TOTAL DES PRODUITS	7 431 627	7 666 747	-125 221
TOTAL DES CHARGES	7 261 291	7 423 656	-162 364
EXCEDENT (DEFICIT)	170 235	133 093	37 143

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	INSERTOIT 2025	INSERTOIT 2024	Ecart N /N-1 euros
Dons en nature			
Prestations en nature		151	-151
Bénévolat	5 714	6 914	-1 200
TOTAL	5 714	7 065	-1 351

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	INSERTOIT 2025	INSERTOIT 2024	Ecart N /N-1 euros
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Prestations en nature		151	-151
Personnel bénévole	5 714	6 914	-1 200
TOTAL	5 714	7 065	-1 351

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Le total bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 3 905 543 €.

Le compte de résultat présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 170 235 €.

L'exercice, d'une durée de 12 mois, reflète toutes les opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Toutes les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE 1 : OBJET SOCIAL

Il se situe dans le cadre et les perspectives ouvertes par la Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement et plus spécifiquement pour les personnes ou ménages à faibles revenus éprouvant des difficultés à accéder et à se maintenir dans un logement.

NOTE 2 : RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables N° 2022-06 et N° 2023-03, modifiant le règlement ANC N° 2018-06 relatif aux entités à but non lucratif.

L'application de ces nouveaux textes constitue un changement de méthode comptable, dans la mesure où ils remplacent et modifient certaines dispositions antérieurement appliquées, notamment en matière de présentation des états financiers et de traitement de certaines opérations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTE 3 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les provisions pour entretien et réparation des logements ont été ajustées à la rotation plus élevée des ménages qui entraîne des remises en état plus fréquentes. La durée retenue pour les logements SOLIBAIL est désormais de 6 ans. L'impact sur le résultat est de 59 360€.

NOTE 4 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif connu à la clôture de l'exercice 2025 n'est à signaler.

NOTE 5 : OPTIONS ET METHODES D'EVALUATION COMPTABLES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

➤ **Valeurs immobilisées et amortissements**

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition : prix d'achat plus frais d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue des biens.

Les composants des immeubles ont été amortis de la manière suivante :

- Gros Œuvre : 30 ans – Linéaire
- Installations Générales et Techniques : 15 ans – Linéaire
- Façade-Toiture : 10 ans – Linéaire
- Agencements : 10 ans - Linéaire

Les amortissements des autres immobilisations se détaillent comme suit :

- Logiciels Informatiques : 1 an – Linéaire
- Matériel et équipement informatique : 3 ans – Linéaire
- Matériel de transport : 5 ans – Linéaire
- Mobilier de bureau : 10 ans – Linéaire

➤ **Autres immobilisations financières**

Elles sont constituées essentiellement des dépôts de garantie des appartements loués aux bailleurs sociaux et aux propriétaires privés.

➤ **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en tenant compte des risques de non-récupération.

➤ **Provisions pour entretien et réparation des logements**

A la clôture de l'exercice, en cas de constatation de la nécessité à réaliser des travaux de gros entretiens dans les immeubles détenus par INSER'TOIT, une provision pour gros travaux est constatée.

Une provision est aussi constituée au titre de l'entretien et de la rénovation des logements financés par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et par la DRIHL.

Cette provision est répartie selon la durée moyenne d'occupation des ménages.

➤ **Engagements de départ en retraite :**

Le montant des engagements de départ en retraite qui sont couverts partiellement par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Pour le différentiel, l'association applique la méthode préférentielle (article 335-1 du PCG) en matière d'indemnités de départ en retraite de ses salariés en comptabilisant une provision complémentaire.

L'indemnité de fin de carrière calculée selon la méthode actuarielle, en fonction des données connues à ce jour, charges sociales incluses, pour l'ensemble du personnel, est estimée à 88 779 € au 31 décembre 2025.

L'engagement a été calculé de façon actuarielle en retenant les paramètres suivants :

Taux d'actualisation : 3.96 %

Table de mortalité : TH/TF 00-02

Méthode d'évaluation : rétrospective prorata temporis.

L'hypothèse retenue : le départ intervient à l'initiative de l'employé.

➤ **Compte épargne temps :**

La convention collective appliquée donne la possibilité aux salariés d'épargner une partie de leurs congés sur un compte épargne temps. Le montant des versements qui ont été effectués dans le cadre de cette gestion à l'organisme sont mentionnés en engagements reçus.

NOTE 6 : TABLEAUX SUR L'ACTIF ET PASSIF DU BILAN

➤ **Tableau des immobilisations**

Immobilisations	Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période
Logiciels	24 254			24 254
Immeuble Clamart	703 140			703 140
Immeuble Saint Cloud	782 022			782 022
Installation, Agencement				
Installations générales, agencements, divers	134 168			134 168
Matériel de bureau, informatique, mobilier	94 462			94 462
Matériel de transport				
Autres immobilisations financières	199 617	8 078	9 017	198 678
Total	1 937 663	8 078	9 017	1 936 724

➤ **Tableau des amortissements**

Amortissements	Début de période	Dotations	Diminutions	Fin de période
Logiciels	24 254			24 254
Immeuble Clamart	439 451	12 416		451 867
Immeuble Saint Cloud	434 618	8 399		443 017
Installation, Agencement				
Installations générales, agencements, divers	134 158	10		134 168
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	83 143	5 659		88 802
Total	1 115 625	26 484		1 142 109
Valeurs nettes comptables	822 038			794 616

➤ Charges à payer et produits à recevoir

Intérêts courus sur emprunts :	2 095 €	
Fournisseurs, factures non parvenues :	77 245 €	
Personnel et comptes rattachés :	94 201 €	
Organismes Sociaux :	72 860 €	
Taxe sur les salaires à payer	7 044 €	
Charges à payer		
Total charges à payer	253 445 €	
Fournisseurs, avoirs à recevoir		
Produits divers à recevoir		1 142 €
Total produits à recevoir		1 142 €

➤ Tableau des provisions

Provisions d'exploitation	Début de période	Dotations	Diminutions	Fin de période
Provisions pour risques	34 000			34 000
Provisions pour pensions et obligations similaires	21 090		20 866	224
Provisions pour gros travaux	200 000			200 000
Provision pour charges		17 143		17 143
Provisions pour réparations logements Solibail	396 251	172 080	43 271	525 059
Provisions pour réparations logements autonomes et insertion	580 712	47 236	63 054	564 894
Provisions pour risque DG versés Résident	1 312		1 312	
<i>Sous total provisions pour risques et charges</i>	<i>1 233 365</i>	<i>236 458</i>	<i>128 503</i>	<i>1 341 320</i>
Provisions pour dépréciation :				
Provisions pour clients douteux (Conseil Départemental)	406 773	163 170	50 327	519 616
Provisions pour clients douteux (Solibail)	353 507	249 553	212 943	390 117
Provisions pour clients douteux (Logements passerelles)	22 434	7 046	175	29 304
<i>Sous total provisions pour dépréciation</i>	<i>782 714</i>	<i>419 769</i>	<i>263 445</i>	<i>939 038</i>
Total provisions d'exploitation	2 016 079	656 228	391 949	2 280 357
Total Dotations et reprises Amortissements et Provisions		682 711	391 949	

➤ Tableau des créances et des dettes

Etat des Créances	Total brut	Echéance		
		1 an au +	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	978 168	978 168		
Autres créances	512 430	512 430		
Charges Constatées d'Avance	10 469	10 469		
Total	1 501 067	1 501 067		

Etat des Dettes	Total brut	Echéance		
		1 an au +	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	377 511	20 501	80 717	276 292
Emprunts et dettes financières diverses	113 617		113 617	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 195	126 195		
Autres Dettes	916 891	216 858	700 033	
Dettes fiscales et sociales	246 882	246 882		
Produits Constatés d'Avance				
Total	1 781 096	610 437	894 367	276 292

Emprunts remboursés au cours de l'exercice (hors intérêts) : 17 011€

➤ Tableau des subventions

Subventions	Accordées sur l'exercice	Reçues sur l'exercice	A recevoir
Conseil départemental des Hauts-de-Seine	1 144 000	972 400	171 600
DRIHL IDF	2 543 148	2 417 825	125 323
Communes	42 089	42 089	
Total	3 729 237	3 432 314	296 923

NOTE 7 : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'évaluation des contributions volontaires en nature est précisée au pied du compte de résultat.

➤ Contributions volontaires 2025

Administrateurs 471 heures
Autres bénévoles 10 heures
Total 481 heures

Mode d'estimation	Total
Temps consacré par les bénévoles de l'association, calculé au coût horaire de 11,88 € par heure.	
Valorisation du coût des bénévoles : 481 x 11.88 € =	5 714 €

NOTE 8 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 8-1 Cautions Solidaires reçues des mairies au titre des emprunts pour investissement

Lors des emprunts effectués en vue de l'acquisition d'immeubles figurant au Bilan, les mairies ont accepté de cautionner INSER'TOIT de façon solidaire. Le montant des cautions d'origine s'élève à 615 000€ et se ventile comme suit :

- o Mairie de CLAMART 200 000 €
- o Mairie de SAINT-CLOUD 415 000 €

NOTE 8-2 : Engagements reçus sur les indemnités de fin de carrière

Le montant cumulé versé à GENERALI au 31 décembre 2025 s'élève à 88 555€. Ce montant comprend les sommes versées sur les contrats FIDESSIA et PHILOSOPHIA.

NOTE 8-3 : Engagements reçus sur la gestion des Comptes Epargne Temps

Le montant cumulé des versements effectués à ce titre au Crédit Agricole s'élève à 295 508 € au 31 décembre 2025.

NOTE 9 : ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION INSER'TOIT

Actions d'hébergement dans le département des Hauts-de-Seine

➤ Logement Temporaire d'Insertion (LTI) :

Début de l'action en 2001, financée par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

L'action vise à :

- Gérer (gestion locative et technique) un parc locatif privé ou social diffus ;
- Accueillir temporairement et mener un Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) auprès de ménages issus du département dont les candidatures nous sont adressées par les services sociaux du département (SST) et un centre maternel (Les Marronniers).

➤ L'intermédiation locative SOLIBAIL :

Début de cette activité en 2009, financée par la DRIHL IDF. Ce dispositif est essentiellement destiné aux ménages accueillis dans le dispositif d'hébergement d'urgence du "115".

L'action vise à :

- Gérer (gestion locative et technique) un parc locatif diffus exclusivement issu du parc privé dont le montant du loyer (hors charges) est déterminé par l'ANAH, en fonction du secteur ;
- Accueillir temporairement et mener un Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) aux ménages orientés par le GIP via les SIAO.

➤ Les Logements Passerelle (GENNEVILLIERS – BAGNEUX – SEVRES) :

Actions financées par les Villes concernées.

L'Association mène une mission globale de gestion locative, technique et sociale en direction des ressortissants de la commune dont les candidatures nous sont adressées par les CCAS. L'Association est locataire de logements qu'elle sous-loue temporairement aux ménages qui bénéficient d'un accompagnement social global.

A l'issue du parcours d'insertion, la Ville s'engage à favoriser le relogement de ces ménages.

Mouvements des logements en 2025 :

	Au 01/01/2025	Entrées	Sorties	Au 31/12/2025
Logement Temporaire d'Insertion	146	5	14	137
Solibail	199	6	9	196
Logement passerelle GENNEVILLIERS	5			5
Logement passerelle BAGNEUX	1		1	0
Logement passerelle SEVRES	4		4	0
Hors 92	1			1
TOTAL	356	11	28	339

Plateforme d'Accompagnement Social des ménages hébergés à l'Hôtel (PASH)

L'action a débuté le 01/01/21.

Plusieurs associations du département (le SIAO 92, La Canopée, COALLIA et Inser'toît) se sont fédérées en 2020 pour répondre à l'appel à candidature de la DRIHL Ile de France dont l'objectif était de relocaliser par département, l'accompagnement social des personnes hébergées à l'hôtel par l'État en Île-de-France.

Le pilote du projet désigné est le SIAO 92. Les autres structures interviennent en qualité d'opérateur délégué.

L'action vise à effectuer des diagnostics sociaux et à mener un accompagnement social auprès des ménages hébergés à l'hôtel pour favoriser la sortie du dispositif d'urgence.

NOTE 10 : REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

NOTE 10-1 : Rémunérations et avantages en nature des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage particulier au titre de leur fonction.

Les statuts ne prévoient pas d'attribution d'actif, à quelque moment que ce soit, aux membres du Conseil d'Administration.

NOTE 10-2 : Rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 précise que la rémunération des trois plus hauts cadres salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'association reçoit des subventions de l'état et des collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50 000 € et dont le budget annuel est supérieur à 150 000 €.

Il est rappelé que les administrateurs de l'association ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

L'association a trois cadres au sens de ce texte. Le cumul des **trois** salaires annuels bruts les plus élevés : **233 638 €**.

NOTE 10-3 : Salariés- Effectifs

En début d'exercice : 24,19 Equivalent Temps Plein – 25 Salariés – 5 Hommes et 20 Femmes.

En fin d'exercice : 22,99 Equivalent Temps Plein – 24 Salariés – 5 Hommes et 19 Femmes.

§ §

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

ASSOCIATION INSER'TOIT
4 Boulevard Edgar Quinet

92700 COLOMBES

Créatis Audit

Société de Commissaire aux Comptes
71 avenue Victor Hugo
75116 Paris
Tél. +33 1 53 64 99 99
creatisaudit@jegardcreatis.com

SAS au capital de 450 120 €
APE 6920Z - TVA FR 78 722 005 360
RCS Paris - Siret 722 005 360 00085
www.jegardcreatis.com

ASSOCIATION INSER'TOIT
4, Boulevard Edgar Quinet

92700 COLOMBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSER'TOIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe concernant d'une part la note « Règles générales d'évaluation » qui expose l'application du nouveau règlement comptable relatif aux associations ; et d'autre part la note « Faits marquants de l'exercice » qui expose le changement de traitement sur les provisions pour entretien et réparation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 3 juin 2026
Le commissaire aux comptes
CREATIS AUDIT représentée par :

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de
André-Paul BAHUON
(ap.bahuon@jegardcreatis.com)
Date : 03/06/2026 16:52:50
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par email : 723775

André-Paul BAHUON
Associé

Jégard Créatis